

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
HAUTE-GARONNE

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'AURIAC-SUR-VENDINELLE**

DCM N° 2025-18

Séance du 14 avril 2025

NOMBRE DE MEMBRES	
Elus	15
En exercice	12
Présents	11
Votants	11
Absente	1

L'an deux mille vingt-cinq, le quatorze avril, le Conseil Municipal régulièrement convoqué en session ordinaire s'est réuni dans la salle éponyme de la mairie, sous la présidence de Monsieur Roger PEDRERO, le Maire

Date de convocation

2 avril 2025

Présents : Mesdames Colette BRUN, Céline ESCUDIÉ, Véronique ROQUES, Simone SPADOTTO, Séverine TRUDGETT, et Messieurs Davy BRESSOLLES, Laurent DUPUY, Roger PEDRERO, Jacques PINEL, Vincent PRADELLES, Jean-Pierre SOUAL

Date d'affichage

2 avril 2025

Absente : Madame Véronique CHOLLET

Secrétaire de séance : Madame Véronique ROQUES

OBJET : Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 12/03/2025

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'approuver le procès-verbal de la séance du 12/03/2025 qu'ils ont reçu par mail

Le membre absent le 12/03/2025 n'ayant pas pris part au vote et après avoir délibéré, par 10 voix « POUR », 0 voix « CONTRE » et 0 voix d'« ABSENTION », le Conseil Municipal DECIDE :

- d'APPROUVER le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal en date du 12/03/2025

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits

Le secrétaire de séance,



Madame Véronique ROQUES

Le Maire,



Roger PEDRERO